

FORMATION PERMIS AM OPTION CYCLOMOTEUR

FORFAIT 8H À 250€

(MINIMUM OBLIGATOIRE)

INCLUS DANS LE FORFAIT

DE LA THÉORIE

(NOTIONS DE CODE ET COMPORTEMENT SUR LA ROUTE)

DE LA PRATIQUE SUR PISTE PRIVÉE

(MANIABILITÉ SUR PISTE)

DE LA PRATIQUE EN CIRCULATION

(SUR VOIES OUVERTES)

DE LA PRATIQUE EN CIRCULATION

(SUR VOIES OUVERTES)

1H DE SENSIBILISATION AUX RISQUES SUIVI DUN BILAN

(AVEC PRÉSENCE D'UN PARENT OBLIGATOIRE SI MINEUR)

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA FABRICATION DU PERMIS

RÈGLEMENT

Il vous sera demandé un chèque de globalité de la formation lors de l'inscription. Celui-ci sera encaissé uniquement le premier jour de la formation.

Pour toute annulation (moins de 48h avant la formation) sans motif réel et sérieux, le chèque serait alors encaissé.

Tous nos prix sont au tarif unitaire TTC- Ils sont disponibles en agence sur simple demande

SARL ECPR - 16 RUE VICTOR HUGO - 35600 REDON - 02.99.71.26.04 - contact@ecpr.bzh -
AGREMENT : E1903500150

TARIFS VALABLES JUSQU'AU 30/06/2026



The logo for ECPR, consisting of the lowercase letters 'ecpr' in a bold, rounded, black font.



HORAIRES

CODE EN SALLE

JOURS	HORAIRES DE CODE
LUNDI	FERMÉ
MARDI	REDON: 10h-12h / 14h30-16h30 16h30-18h30 ALLAIRE: 16h30-18h30
MERCREDI	REDON: 10h-12h / 14h30-16h30 16h30-18h30 LA GACILLY : 16h30-18h30 MALANSAC: 14h-16h ALLAIRE: 16h30-18h30 GUÉMENÉ: 16h30-18h30
JEUDI	REDON: 13h30-16h30 16h30-18h30 GUÉMENÉ: 17h30-18h30 LA GACILLY : 17h30-18h30
VENDREDI	MALANSAC: 16h30-18h30 GUÉMENÉ: 16h30-18h30 LA GACILLY : 16h30-18h30
SAMEDI	LA GACILLY : 10h30-12h 12h-13h ALLAIRE: 8h30-10h30 MALANSAC: 11h-13h GUÉMENÉ: 10h30-12h 12h-13h

*COURS DE CODE AVEC ENSEIGNANT

Thèmes abordés : Alcool, signalisation, priorité, notions diverses, usagers, vulnérables...

Attention, pendant la période scolaire, seuls les cours de code avec enseignant de 16h30 à 18h30 sont assurés.

Des stages code seront disponibles sur les vacances scolaires, sur nos agences de Redon & Malansac et ce, sur inscription dans l'une de nos agences !

Les examens ETG et ETM sont valables 5 ans sans limite de passages d'examens pratiques (arrêté du 17/11/2022)

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux pour rester informé sur toute notre actualité !

L'ÉQUIPE ECPR



ÂGE \ DOCUMENTS	14 ans (AM)	15 ans (AAC-AM)	16 ans (B-AAC-AM-A1)	17 ans (B-AAC-AM-A1)	18 - 21 ans (B-AAC/CS-AM-A-BE-B96)	21-25 ans (B-AAC/CS-AM-A-BE-B96)	25 ans + (B-AAC/CS-AM-A-BE-B96)
1 photo d'identité numérique agréée ANTS	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photocopie carte d'identité recto/verso	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ASSR 1	✓	✓	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘
ASSR 2	⊘	✓	✓	✓	✓	✓	⊘ *
Photocopie de la jdc/japd	⊘	⊘	⊘	✓	✓	✓	⊘
Attestation de recensement	⊘	⊘	✓	✓	✓	✓	⊘
Photocopie du permis de conduire (si déjà obtenu)	⊘	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Justificatif de domicile moins de 3 mois	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Carte d'identité hébergeant (si élève hébergé par un tiers) + attestation d'hébergement	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

* Pour toute personne née après le 31 décembre 1987 souhaitant obtenir son premier permis AM2 ou AM4, l'ASSR ou l'ASR est obligatoire.

✓ Documents à fournir – Points importants

- **Carte d'identité** : les 4 bords doivent être visibles sur la copie (recto et verso sur la même page).
- ASSR, Recensement ou JDC : signature obligatoire.
- **Hébergement** : Le justificatif de domicile, la pièce d'identité de l'hébergeant et l'attestation d'hébergement doivent **porter les mêmes nom et prénom**. **Si 2 noms sur le justificatif**, les 2 identités doivent apparaître sur l'attestation + 2 pièces d'identité à fournir.
- **Photo d'identité** : différente de celle de la carte si celle-ci date de plus de 5 mois à la date d'inscription/formation.
- **Consignes photo** : sans lunettes, sans sourire, oreilles dégagées.

⊘ : documents non nécessaires en fonction de l'âge ou de la formation